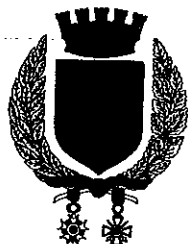


Thionville, le 22 septembre 2008



Le Maire
Conseiller Général de la Moselle

Monsieur le Dr Jean-Marie DEMANGE
Député de la Moselle
Conseiller Municipal
33 rue de Jemmapes

57100 THIONVILLE

Lettre A.R.

Monsieur le Député,

La Chambre Régionale des Comptes nous a transmis, le 11 juillet 2008, son rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune pendant la période 2000-2006. Celui-ci intègre votre réponse, formulée par courrier en date du 26 juin 2008.

Ce rapport de contrôle fait apparaître une situation financière préoccupante, tant en section d'investissement où l'endettement est jugé « nettement supérieur » à celui des communes de même catégorie, qu'en section de fonctionnement où l'envolée des frais de personnel grève complètement les charges et empêche la constitution d'une capacité d'autofinancement.

Ce constat n'est pas une surprise pour moi car je n'ai cessé de vous alerter, lorsque j'étais dans l'opposition, sur la piètre qualité de votre gestion.

Aujourd'hui celle-ci est officiellement établie.

Mais au-delà de ce constat, ce qui m'inquiète vraiment, c'est que la défaillance de votre gestion se double d'une volonté de présenter les données financières de façon à ne pas laisser apparaître la réalité de la situation : résultats non sincères faussés volontairement par le report massif d'emprunts, transferts de personnels d'un budget à l'autre, suppression d'abattements sur la taxe d'habitation pour ne pas avoir à augmenter les taux d'imposition, reports de hausses de fiscalité après les élections, etc.

Cette façon de faire a trompé pendant des années les thionvillois. Elle m'oblige aujourd'hui à vous demander de venir vous expliquer devant le Conseil Municipal, lors de l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le 10 octobre prochain.

.../...

J'aimerais notamment que vous apportiez les éclaircissements qui s'imposent sur les quelques questions suivantes :

1) Comment pouvez-vous annoncer, dans votre réponse à la Chambre Régionale des Comptes, que votre volonté était de « réorienter la politique d'investissement vers plus d'équipements de proximité » tout en améliorant globalement les indicateurs financiers par une limitation du volume global des travaux à 9 millions par an ? Je vous rappelle que quelques-uns de vos projets d'investissements, déjà engagés mais restant à financer, s'élèvent à eux seuls à 30 millions d'euros, qu'il sera nécessaire de mobiliser sur les trois prochaines années (cour des Capucins : 8,5 millions, aménagement du parvis de la gare : 9,9 millions, rénovation du théâtre : 3,8 millions, opération de rénovation urbaine de la Côte des Roses : 7,8 millions). Comment, dès lors, pouvez-vous financer toutes les autres dépenses qu'il est indispensable d'inscrire au budget chaque année, tout en restant dans l'enveloppe totale de 9 millions : entretien du patrimoine municipal (notamment des écoles dont l'état est déplorable), équipement des services municipaux (outillage, véhicules, informatique, mobilier, ...), entretien courant de la voirie communale (qui à lui seul devrait représenter 1,5 millions par an) ? J'attends impatiemment que vous m'expliquiez par quel miracle vous réussissez, en plus, à financer les équipements de proximité promis et tant attendus par la population thionvilloise.

2) Pourquoi constate-t-on aujourd'hui qu'un certain nombre de dépenses importantes ne sont pas inscrites au budget 2008, alors qu'elles nous sont réclamées par la Communauté d'Agglomération dont vous assurez la présidence (cessions de terrains à la ville pour la construction de la déchetterie et de la salle polyvalente de Veymerange, participation à la réalisation d'un bassin d'orage rue de l'agriculture) ?

3) Pourquoi avoir augmenté les effectifs du personnel communal de 17% entre 2001 et 2006 (de 752 à 880 agents) alors même que pendant cette période la ville perdait un nombre important d'employés du fait de la création de la Communauté d'Agglomération (-17 agents) ?

4) Comment expliquez-vous que de nombreux emplois publics ont été pourvus par des agents contractuels, dont la situation a été pérennisée, au mépris de la réglementation et des observations successives de la Sous-Préfecture ?

5) Comment justifiez-vous, par exemple, le recrutement, en 2002, d'une jeune attachée de presse contractuelle dont la rémunération a été fixée à un niveau équivalent à celle d'un fonctionnaire d'encadrement supérieur ayant plus de vingt ans de service ? Pourquoi l'avoir ensuite embauchée comme fonctionnaire de base, avec conservation d'un certain nombre d'acquis, au lendemain du premier tour des élections municipales de mars dernier ?

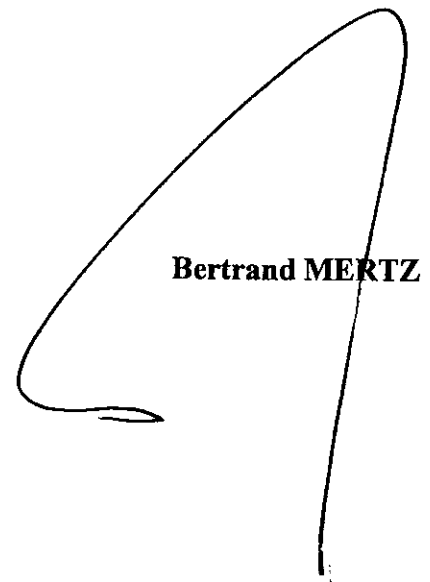
.../...

6) Pourquoi avoir cédé à un promoteur privé les terrains nécessaires à l'aménagement d'un lotissement de 112 parcelles à Elange ? Compte tenu du prix de cession pratiqué par la ville (1524 euros l'are) et du prix de vente final (en moyenne 19000 euros l'are) on peut aisément penser que cette opération a généré un profit de plusieurs millions d'euros pour le promoteur. N'aurait-il pas été préférable de réaliser un lotissement communal, soit en régie, soit sous la forme d'une concession d'aménagement, pour, à la fois, réduire le prix de vente final des terrains et faire profiter la ville du produit de l'opération ?

Il est indispensable que vous veniez apporter des explications claires et précises à ces interrogations pour que les Thionvillois sachent définitivement comment la ville a été gérée pendant vos deux mandats successifs.

Pour préparer votre réponse, vous pourrez bénéficier du concours des services municipaux, notamment de celui de la direction des finances, sur autorisation préalable de ma part.

Comptant sur votre présence au prochain Conseil Municipal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a vertical line extending downwards.

Bertrand MERTZ